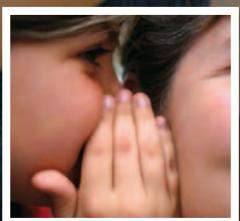


LA CREUSE

Avec vous au quotidien

adolescence
handicap
mode de garde
parentalité
prévention
...

Schéma Départemental Enfance, Jeunesse, Famille



PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITÉS
13 rue Joseph Ducouret - BP 59 - 23011 Guéret Cedex
Tél. 05 44 30 24 89 - www.creuse.fr



édito

L'adoption des schémas départementaux relatifs à l'organisation sociale et médico-sociale est une obligation réglementaire. Mais, au delà de cet aspect très formel, leur élaboration constitue surtout une réelle opportunité. Les deux schémas "enfance, famille et jeunesse" et "personnes en perte d'autonomie" sont ainsi le résultat d'une démarche très volontariste et d'un partenariat très étroit. Le Département reste naturellement garant de leur mise en œuvre pour les années 2010 à 2015. Un des objectifs précisément du présent document est de permettre à chacun d'appréhender les travaux en cours et de disposer des repères incontournables pour les prochaines années. En effet, à travers ces documents de programmation, l'enjeu fondamental reste celui de l'adaptation de nos outils d'intervention aux projets de vie des personnes en perte d'autonomie et au renouvellement des générations pour l'enfance, la famille et la jeunesse. Ces schémas traduisent finalement la solidarité départementale en direction des personnes les plus fragiles mais, ô combien précieuses, soit pour leur expérience, leur humanité ou leur devenir pour les plus jeunes.



Schéma « Enfance, Famille, Jeunesse » : des priorités partagées

- LA NÉCESSITÉ D'UNE PRÉSENTATION TRÈS PRÉCOCE
- LE SOUCI DE FAVORISER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES ET LA MOBILITÉ
- L'IMPORTANCE D'UNE TERRITORIALISATION DE L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE
- LA VIGILANCE NÉCESSAIRE QUANT À UNE ADOLESCENCE PARFOIS EN GRANDE DIFFICULTÉ
- LA PROMOTION INDISPENSABLE DE LA PARENTALITÉ, PRÉALABLE À TOUTE ACTION
- LA VOLONTÉ DE TRAVAILLER EN ÉTROIT PARTENARIAT, EN APPRÉHENDANT LA POPULATION DANS SA GLOBALITÉ
- L'AMBITION DE DÉVELOPPER LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET DES PRESTATIONS, LE SERVICE RENDU AUX USAGERS ET L'AMÉNAGEMENT LOCAL

Les grandes orientations du schéma « Enfance, Famille, Jeunesse »

- Développer des actions de portée générale pour une enfance et une vie de famille épanouies
- Développer des actions spécifiques pour mieux aider les enfants, les adolescents et les familles dans leur devenir
- Piloter une architecture départementale pour une réponse partenariale.

AXE I (actions 1 à 10)

Les actions proposées s'adressent à la globalité des Creusois, dans l'idée d'une action médico-sociale très généraliste.

Il s'agit de :

- Renforcer la prévention précoce en direction des futurs parents et tout au long de l'enfance
- Soutenir la parentalité en facilitant l'implication des parents dans toute action et en accompagnant l'exercice de cette parentalité
- Développer, innover en matière de mode de garde, garantir la qualité de l'accueil et son accès aux enfants handicapés, créer des réseaux entre les accueils individuels et collectifs
- Réfléchir à l'adaptation des établissements spécialisés et à l'accueil de jour pour les enfants handicapés
- Amplifier la prévention en direction des adolescents, en particulier au sein de la Maison des adolescents, avec une adaptation des outils et méthodes d'intervention

- Concevoir une politique concertée en matière de loisirs, axée sur la répartition de l'offre, la formation des animateurs, le soutien des acteurs de terrain
- Favoriser la mobilité des usagers vers les services, et des services vers les territoires pour renforcer le lien social
- Mieux accueillir les populations ultramarines qui s'installent en Creuse

AXE II (actions 11 à 20)

S'adressant davantage aux publics en difficulté, il propose de :

- Garantir les parcours et la continuité des prises en charge autour du projet de l'enfant
- Eviter les séparations et, si elles ont lieu, de les préparer et les aménager en développant la médiation, la médiatisation, les interventions à domicile, et en facilitant le droit de visite et d'hébergement

- Mieux accompagner les jeunes de 21 à 25 ans
- Renforcer le champ de protection de l'enfance en diversifiant les modes d'intervention et en sécurisant le processus d'évaluation

AXE III (actions 21 à 25)

Axe plus stratégique s'articulant autour de :

- La mise en place d'un observatoire synthétique départemental réunissant les données les plus caractéristiques en matière de santé, de modes de garde, de scolarisation, de loisirs
- La promotion du travail en réseau, en posant un cadre au secret partagé et l'organisant autour de lieux identifiés et légitimés
- La proposition d'un cadre unique d'étude des projets locaux
- L'élaboration d'outils d'analyse et d'évaluation de la qualité
- Modalités de suivi et d'évaluation du schéma

La planification et l'organisation départementale en Creuse s'organisent autour de 2 volets :

- Le schéma « Enfance, Famille, Jeunesse » ;
- Le schéma « Personnes en Perte d'Autonomie ».

Le Conseil Général a défini ces deux schémas pour la période 2010 / 2015 sur la base d'une démarche prospective et d'un partenariat volontariste et affirmé.

La méthodologie retenue, commune aux deux documents, s'appuie avant tout sur un bilan des schémas précédents et un état des lieux précis de l'existant. Résultant d'une large concertation partenariale mise en place à travers la création d'un comité de pilotage propre à chaque schéma mais aussi d'un comité technique de rédaction des nombreux groupes de travail thématiques et d'un comité de suivi, les schémas se structurent autour de grandes orientations. Chaque orientation fait l'objet de plusieurs « fiches actions » qui précisent le contexte, l'objectif, les modalités de mise en œuvre, le pilote et les partenaires, l'échéancier de réalisation, les indicateurs de suivi et d'évaluation et enfin les moyens à mobiliser.